

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

**SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE,
OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS**

COMITE SYNDICAL

**SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019
18H00**

ORDRE DU JOUR DU COMITE SYNDICAL

JEUDI 19 DECEMBRE 2019

- **Approbation du compte-rendu du comité syndical du 15 Octobre 2019**

- 1. **Débat d'orientations budgétaires 2020**
- 2. **Programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau – Année 2020**
- 3. **Mission de suivi des cours d'eau et animation 2020 – Demande de subvention**
- 4. **Adhésion au service informatique de l'APGL**
- 5. **Abonnement annuel à GEO64**
- 6. **Consultation pour la conception du site internet du SMGOAO**
- 7. **Convention collaborateur occasionnel bénévole**
- 8. **Décision modificative n°2 : régularisation compte de tiers**
- 9. **Information des conseillers syndicaux**
- 10. **Questions diverses**

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU ET DE
LEURS AFFLUENTS

SEANCE DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Monsieur Michel LAURONCE, Président du SMGOAO

Date de la convocation : Vendredi 6 Décembre 2019

Secrétaire de séance : Pierre CASABONNE

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de votants : 19

Présents :

M. ARRIBERE Daniel, M. BALDAN Patrick, M. LANSALOT-MATRAS Francis, Mme LASSALLE Marie-France, M. PUHARRE Michel, M. ABADIE Jean-Paul, M. BERNOS André, M. CASABONNE Pierre, Mme GARCES Cathy, M. GASTOU Jean, M. IDOMENEE Jean-Jacques, M. LABARTHE André, M. LAURONCE Michel, M. MAUDOU Sylvain, M. NAVAILLES Michel, M. PATIE Frédéric, M. TEULADE Alain,

Suppléants :

M. MEDOU-MARRERE Daniel suppléant de
M. CAZAURANG Jacques suppléant de

M. CASTILLON Henri
M. OLYMPIE Jean-Yves

Pouvoirs :

Excusés/absents :

M. BAUCOU Jean, Mme BONNEFON Catherine, M. BOURGUET Jacques, M. FRANÇAIS Hubert, M. LARCO Jean-Claude, M. SUSBIELLES Philippe, M. BIGUE-PERRY Bruno, M. MIRAMON Francis, M. CONGUES Christophe, M. CONTOU-CARRERE Michel, M. DEVALS Gérard, Mme GAUCHER Michelle, M. HOEPFFNER Michel, M. MARQUEZE Jacques, M. MIRANDE David, Mme MIRANDE Martine, M. LASSERRE BISCONTE Albert, M. LEMBEYE Pascal

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

COMPTE RENDU DES DEBATS

Le compte rendu de la séance du 15 Octobre 2019 est adopté à l'unanimité.
Monsieur CASABONNE Pierre est désigné secrétaire de séance.

Délibération N°1-19.12.19 – Débat d'orientations budgétaires 2020

M. LAURONCE présente le rapport n°1.

Régi par les dispositions de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, récemment modifié par l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 dite loi MAPTAM. Le Débat d'Orientations Budgétaires en Conseil Syndical est obligatoire dans les collectivités de plus de 3500 habitants. C'est un préalable au vote du Budget primitif pour l'année 2020.

I. CONTEXTE GENERAL

• **Exercice de la compétence GEMA (Gestion des Milieux Aquatiques)**

Pour les années à venir, il s'agit de la mise en œuvre des actions identifiées dans le PPG (Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau) approuvé le 8 mars 2018.

Pour devenir opérationnel, le programme pluriannuel doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral le déclarant d'Intérêt Général, pris par le Préfet des Pyrénées Atlantiques, après enquête publique.

Le dossier de DIG, qui doit être soumis à enquête publique, a été établi et transmis pour instruction aux services de l'Etat le 18 juillet 2019.

En date du 26 septembre 2019, le service Gestion et Police de l'Eau de la DDTM a émis des observations formelles sur la complétude du dossier.

Les compléments sont en cours de rédaction par les services du SMGOAO et le bureau d'étude GEODIAG et ils seront transmis à la DDTM avant la fin de l'année.

La fin de l'instruction du dossier et l'enquête publique auront lieu en 2020.

Le programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau pour l'année 2020 sera établi selon les dispositions du PPG et afin de ne pas retarder sa mise en œuvre le SMGOAO travaillera sous couvert d'une DIG simplifiée dite Warsmann (le dossier de demande de DIG W sera déposé en début d'année 2020).

Les travaux envisagés concernent :

- Le désencombrement du lit mineur : restauration et maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et de leur capacité d'écoulement (traitement sélectif d'embâcles et bois flottés)
- Le traitement de l'encombrement du lit des « petits » cours d'eau : gestion des dépôts de vases, alluvions et végétation encombrante visant à maintenir les capacités hydrauliques des ouvrages de franchissement (ponts, buses, ...)
- Le maintien des berges par l'entretien préventif de la végétation afin d'assurer leur stabilité
- La gestion des atterrissements : dévégétalisation et griffage afin d'éviter leur ancrage dans des zones sensibles à l'érosion.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS

- **Exercice de la compétence PI (Prévention des Inondations)**

Pour les années à venir, la prévention des Inondations comprendra 2 axes principaux :

- **Des études hydrauliques sur secteurs vulnérables**

L'objectif de ces études globales (abordant les aspects hydrauliques, hydromorphologiques, analyse coût/bénéfice, ...) sera de mettre en évidence des mesures applicables pour la protection des biens et des personnes (objet de la compétence PI).

Elles permettront d'identifier les phénomènes en jeu sur les territoires concernés et d'y apporter les solutions adaptées en précisant les actions que devront conduire chacun des maîtres d'ouvrages concernés.

A ce titre, une étude sur le vallon Aspois a été engagée en 2019. Elle devrait aboutir en 2020.

A compter de l'année 2020, d'autres études devront être engagées sur les territoires suivants :

- Sur la CCHB :
 - Etude sur la vallée de l'Escou (CCHB), qui prendra en compte également les bassins versants de l'Arriougastou et de l'Abérou
 - Etude d'opportunité pour la réalisation d'un ouvrage de protection sur la Mielle – secteur Baccarau – Oloron Sainte-Marie
- Sur la CCBG / CCLO : Etude sur les bassins versants des affluents en rive droite du Gave d'Oloron (Laüs, Layous, Arroder, Les Barthes)

- **Des régularisations d'ouvrages hydrauliques / Systèmes d'endiguements**

Elles sont imposées par le décret n°2019-895 du 28 Août 2019 et concernent les ouvrages hydrauliques identifiés sur le territoire et concourant à la sécurité des biens et des personnes.

Il s'agit notamment :

- De l'écrêteur de crues de la Mielle d'Agnos
- De la digue d'Eysus
- Du bras de décharge du Lapeyre d'Ogeu-Les-Bains

D'autres ouvrages, qui seraient identifiés dans le cadre des études globales, pourront faire l'objet de régularisations.

Les éléments relatifs aux régularisations (étude de dangers, documents d'organisation de surveillance et d'exploitation, dossier environnemental, ...) sont à produire avant la fin de l'année 2021.

De plus, un projet a été identifié sur le territoire de la CCBG (commune de Sus) pour la mise en œuvre d'un ouvrage de délestage à Sus (bras de décharge) sur le cours d'eau Géronis.

- **Le fonctionnement du SMGOAO**

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI et l'arrivée de nouveaux élus au printemps 2020 amènent le SMGOAO à réfléchir sur le développement de ses actions de communication.

Les efforts doivent porter naturellement sur l'appropriation des droits, des devoirs et des responsabilités du SMGOAO pour l'exercice de ses compétences mais également sur une concertation poussée pour la conduite des études hydrauliques globales en vue de l'établissement de solutions partagées visant la mise en œuvre d'actions de prévention des inondations.

A cet effet et en plus des réunions d'information, il est prévu de faire évoluer le site internet de la structure.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2020

Le projet de budget 2020 est établi à partir des éléments précités.

La section de Fonctionnement s'élève à 558 000,00 € qui sont répartis comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES FONCTIONNEMENT 2020	
Désignations	Montants prévisionnels
<p>Frais de personnel :</p> <p>L'année 2020 sera une année complète tant sur le plan du personnel technique qu'administratif. Le montant prévisionnel tient compte des éventuelles évolutions de carrière, participation à la protection sociale complémentaire, ...)</p>	155 000,00 €
<p>Frais de fonctionnement général :</p> <p>Les frais de fonctionnement général sont en augmentation pour tenir compte notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De l'augmentation des interventions, notamment sur la partie PI (frais divers : 12 241,00 €) • Des besoins en formation, notamment sur le plan technique (5 000,00 €) • De l'accès à de nouveaux outils (GEO64) (4 000,00 €) • Du développement d'outils de communication et d'information (10 000,00 €) • Etudes ponctuelles (6 000,00 €) 	37 241,00 €
<p>Travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme 2020 de restauration et d'entretien des cours d'eau (180 000,00 €) • Imprévus (80 000,00 €) 	260 000,00 €
<p>Dépenses imprévues :</p>	5 000,00 €
<p>Frais d'amortissements :</p>	5 259,00 €
<p>Virement à la section d'Investissement :</p>	95 500,00 €
TOTAL DEPENSES PREVISIONNELLES	558 000,00 €

RECETTES PREVISIONNELLES DE FONCTIONNEMENT 2020	
Désignations	Montants prévisionnels
<p>Subventions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau (animation, suivi et travaux : 50% des montants HT) 162 500,00 € • Région Nouvelle Aquitaine (travaux : 20% des montants HT) 30 000,00 € • Etat (travaux au titre des catastrophes naturelles : 20% des montants HT) 20 000,00 € 	212 500,00 €
<p>Contributions GEMA</p> <p>Ces contributions sont appelées auprès des 3 EPCI membres du SMGOAO. Pour chacun des EPCI, une partie de la contribution couvre les frais de fonctionnement général, de travaux GEMA et de personnel (frais mutualisés).</p>	250 000,00 € CCHB : 215 000,00 € CCBG : 30 000,00 € CCLO : 5 000,00 €
<p>Contributions PI</p> <p>L'autre partie de la contribution sera affectée en section d'Investissement pour couvrir les besoins liés aux études globales et réglementaires (frais individualisés).</p>	95 500,00 € CCHB : 85 000,00 € CCBG : 9 000,00 € CCLO : 1 500,00 €
TOTAL RECETTES PREVISIONNELLES	558 000,00 €

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS

Pour la partie Investissement, en plus des dépenses d'acquisition diverses, cette section concernent les opérations individualisées, engagées au titre de la compétence PI.

S'agissant d'études qui se dérouleront sur plusieurs années, il est prévu de mentionner les dépenses estimatives totales, dans les prévisions budgétaires de l'année 2020.

Les recettes sollicitées (auprès des collectivités membres et des partenaires financiers) correspondent aux dépenses prévues dans l'année de réalisation.

L'équilibre de ces opérations sera réalisé par des emprunts, qui seront ajustés au fur et à mesure de l'avancement des dossiers.

La section d'investissement s'élève à 829 680,00 € qui sont répartis comme suit :

INVESTISSEMENT DEPENSES PREVISIONNELLES 2020				INVESTISSEMENT RECETTES PREVISIONNELLES 2020			
	RAR 2019	Propo. 2020	TOTAL 2020		RAR 2019	Propo. 2020	TOTAL 2020
Opération 119 : Etude sur Vallon Aspois (CCHB)	50 000,00 €	12 000,00 €	62 000,00 €	Opération 119 : Etude sur Vallon Aspois (CCHB)	- €	62 000,00 €	62 000,00 €
Etude	50 000,00 €	12 000,00 €	62 000,00 €	Région	- €	10 000,00 €	10 000,00 €
				Emprunt		52 000,00 €	52 000,00 €
Opération 123 : Etude sur Vallée de l'Escou (CCHB)	- €	200 000,00 €	200 000,00 €	Opération 123 : Etude sur Vallée de l'Escou (CCHB)	- €	115 000,00 €	115 000,00 €
Etude		200 000,00 €	200 000,00 €	AEAG		30 000,00 €	30 000,00 €
				Emprunt		85 000,00 €	85 000,00 €
Opération 124 : Affluents RD G. Oloron (CCBG)	- €	160 000,00 €	160 000,00 €	Opération 124 : Affluents RD G. Oloron (CCBG)	- €	149 500,00 €	149 500,00 €
Etude		160 000,00 €	160 000,00 €	Emprunt		149 500,00 €	149 500,00 €
Opération 125 : Agnos - Régularisation ouvrage (CCHB)	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	Opération 125 : Agnos - Régularisation ouvrage (CCHB)	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Etude		50 000,00 €	50 000,00 €	Emprunt		50 000,00 €	50 000,00 €
Opération 126 : Eysus - Régularisation digue (CCHB)	- €	60 000,00 €	60 000,00 €	Opération 126 : Eysus - Régularisation digue (CCHB)	- €	60 000,00 €	60 000,00 €
Etude		60 000,00 €	60 000,00 €	Emprunt		60 000,00 €	60 000,00 €
Opération 127 : Ogeu - Régularisation ouvrage (CCHB)	- €	50 000,00 €	50 000,00 €	Opération 127 : Ogeu - Régularisation ouvrage (CCHB)	- €	50 000,00 €	50 000,00 €
Etude		50 000,00 €	50 000,00 €	Emprunt		50 000,00 €	50 000,00 €
Opération 128 : Oloron - Site Baccau (CCHB)	- €	25 000,00 €	25 000,00 €	Opération 128 : Oloron - Site Baccau (CCHB)	- €	25 000,00 €	25 000,00 €
Etude		25 000,00 €	25 000,00 €	Emprunt		25 000,00 €	25 000,00 €
Opération 129 : Sus - Ouvrage Géronis (CCBG)	- €	195 000,00 €	195 000,00 €	Opération 129 : Sus - Ouvrage Géronis (CCBG)	- €	195 000,00 €	195 000,00 €
Etude + travaux		195 000,00 €	195 000,00 €	Emprunt		195 000,00 €	195 000,00 €
PPG	2 160,00 €	3 000,00 €	5 160,00 €	PPG	22 421,00 €	- €	22 421,00 €
	2 160,00 €	3 000,00 €	5 160,00 €	Région	12 021,00 €	- €	12 021,00 €
				AEAG	10 400,00 €	- €	10 400,00 €
Matériel/ordifogiciel	19 200,00 €	2 000,00 €	21 200,00 €				
Véhicules	19 200,00 €	- €	19 200,00 €				
Matériel informatique		2 000,00 €	2 000,00 €				
Sous total 1	71 360,00 €	757 000,00 €	828 360,00 €	Sous total 1	22 421,00 €	706 500,00 €	728 921,00 €
Dépenses imprévues	- €	1 320,00 €	1 320,00 €	Virement de la section de Fonctionnement		95 500,00 €	95 500,00 €
				Amortissements		5 259,00 €	5 259,00 €
Sous total 2		1 320,00 €	1 320,00 €	Sous total 2		100 759,00 €	100 759,00 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT 2020	71 360,00 €	758 320,00 €	829 680,00 €	TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT 2020	22 421,00 €	807 259,00 €	829 680,00 €

III. CONTRIBUTIONS EPCI 2020

Chaque année, les contributions des collectivités membres du SMGOAO sont calculées suivant les dispositions prévues dans les statuts :

- Pour la partie GEMA, il s'agit de contributions mutualisées dont les taux sont calculés sur la base de 2 critères à parts égales (50% rapportés à la population et 50% rapporté à la superficie de bassin versant)
- Pour la partie PI, chaque EPCI assure les recettes nécessaires pour les opérations, déduction faite des subventions mobilisées.

Dans le cas où plusieurs collectivités seraient concernées (ex : CCBG/CCLO sur la partie de l'étude concernant le Layouts), la contribution de chaque EPCI sera calculée en tenant compte des critères population et superficie de bassin versant appliqué au contexte local.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS

Les contributions seront mobilisées chaque année pour faire face aux dépenses prévues.
Pour l'année 2020, les contributions GEMAPI appelées seront les suivantes :

Collectivités membres	Pour la partie mutualisée		Pour les opérations individualisées	TOTAL
CCHB	86%	215 000,00 €	85 000,00 €	300 000,00 €
CCBG	12%	30 000,00 €	9 000,00 €	39 000,00 €
CCCLO	2%	5 000,00 €	1 500,00 €	6 500,00 €
TOTAL		250 000,00 €	95 500,00 €	345 500,00 €

Pour la CCHB, une présentation des opérations prévisionnelles a eu lieu le 14 novembre dernier. Le programme proposé le montant prévisionnel de contribution ont été validés.

Pour la CCBG et la CCLO, les discussions sont en cours, en fonction des choix qui seront fait par les deux EPCI, le budget primitif 2020 sera éventuellement adapté.

Où cet exposé,
Le Conseil Syndical, après en avoir débattu,

- **PREND ACTE** du présent rapport

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019

RESUME DES DEBATS

Monsieur Arribère indique que les discussions au sujet du financement des opérations PI concernant la CCBG (notamment l'opération prévue sur Sus) doivent faire l'objet de discussions à l'échelle de la communauté de communes. Il ne semble pas opportun de maintenir l'opération Sus – Géronis.

Monsieur le Président indique que cette opération sera retirée du projet de budget. Cependant, concernant la commune de Sus, des réflexions seront menées sur le plan de la réduction de la vulnérabilité au plus proche des enjeux.

Délibération N°2-19.12.19 – Programme de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau – Année 2020

M. LABARTHE présente le rapport n°2.

1. OBJECTIFS :

- Mettre en œuvre les actions planifiées dans le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau validé en 2018, dans le cadre de la compétence GEMAPI.
- Etre compatible avec les capacités techniques et financières des collectivités membres et les engagements des financeurs (Agence de l'Eau et Région Nouvelle Aquitaine)

2. DEMARCHE :

Le Plan Pluriannuel de Gestion des cours d'eau sur le territoire du SMGOAO a été validé par délibération en date du 8 mars 2018. La partie réglementaire (réalisation et dépôt du dossier de DIG) a été engagée et le dossier de déclaration d'intérêt général est en cours d'instruction par les services de l'Etat avant lancement de l'enquête publique et obtention de l'arrêté préfectoral.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS

Dans l'attente de la l'obtention de l'arrêté préfectoral déclarant les travaux d'intérêt général pour une durée de 5 ans, le SMGOAO doit travailler sous couvert d'une DIG simplifiée, dite Warsmann permettant d'effectuer des travaux de restauration et d'entretien.

Le dossier de DIG W sera transmis, pour instruction, aux services de l'Etat courant janvier 2020 et une copie de l'arrêté d'autorisation de travaux sera transmise aux partenaires financiers dès sa réception afin de garantir leur taux de participation (subventions).

La construction du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau, proposé pour l'année 2020, se base sur la programmation de l'année 1 du PPG, cela permet de ne pas décaler l'ensemble des opérations dans le temps, sous réserve de l'obtention de l'arrêté préfectoral de DIG au cours de l'année 2020.

Au besoin, une actualisation annuelle de la programmation pourra être effectuée pour tenir compte des besoins du territoire.

Les opérations proposées répondent aux besoins identifiés dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI :

- d'une part, maintenir les cours d'eau dans leurs états naturels,
- d'autre part, assurer le bon écoulement des eaux afin d'éviter la création de situations pouvant engendrer des risques pour les biens et les personnes.

Les travaux envisagés concernent donc :

- Le désencombrement du lit mineur : restauration et maintien de la fonctionnalité des cours d'eau et de leur capacité d'écoulement (traitement sélectif d'embâcles et bois flottés)
- Le traitement de l'encombrement du lit des « petits » cours d'eau : gestion des dépôts de vases, alluvions et végétation encombrante visant à maintenir les capacités hydrauliques des ouvrages de franchissement (ponts, buses, ...)
- Le maintien des berges par l'entretien préventif de la végétation afin d'assurer leur stabilité
- La gestion des atterrissements : dévégétalisation et griffage afin d'éviter leur ancrage dans des zones sensibles à l'érosion.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS
Programme prévisionnel de travaux pour l'année 2020 :

Codes	Désignations action	Cours d'eau	Section	Quantité	unité	Montant prévisionnel en € HT	
As_001	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Aspe	Source à pont Etsaut	17000	ml_CE	3 600,00 €	
As_003	"Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)	Aspe	Pont Esquit à barrage Gloriette	5600	ml_CE	3 600,00 €	
As_004	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Aspe	Barrage Gloriette à pont d'Escot	9300	ml_CE	3 600,00 €	
As_007	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Boussoum	Amont village à confluence	1000	ml_CE	4 600,00 €	
As_019	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Gave de Lescun	Cascade à confluence	2000	ml_CE	2 000,00 €	
As_020	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Copen	Annich à confluence	2000	ml_CE	2 000,00 €	
As_021	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Berthe	Plateau à confluence	5000	ml_CE	4 600,00 €	
As_022	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Apponse	Source à confluence	1300	ml_CE	2 080,00 €	
As_034	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Ourtau	Thermes à confluence	4100	ml_CE	4 600,00 €	
As_037	Traitement de l'encombrement du lit des petits cours d'eau par les végétaux (aquatiques ou terrestres ...)	Payssas	Cimenterie à RN 134	1200	ml_CE	2 200,00 €	
As_046	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Aspe	Soeix Oloron	4200	ml_CE	4 200,00 €	
As_050	Ouverture de chenaux secondaires (restauration)	Aspe	Step Athas	3	j/engin	3 000,00 €	
As_058	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Gey	Amont à confluence	1500	ml_CE	1 500,00 €	
As_059	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Espalungue	Amont départementale à confluence	1100	ml_CE	2 550,00 €	
As_060	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Bosdapous	Amont à confluence	1800	ml_CE	1 800,00 €	
Jo_003	"Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)	Joos	Limite Esquiule à confluence	14500	ml_CE	10 870,00 €	
Ol_008	"Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)	Mau-Va	Amont village à confluence	1000	ml_CE	1 500,00 €	
Oa_001	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Ossau	Buziet à confluence	19000	ml_CE	6 000,00 €	
Os_018	"Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)	Lapeyre	Canal de décharge	260	ml_CE	1 100,00 €	
RD_003	Traitement de l'encombrement du lit des petits cours d'eau par les végétaux (aquatiques ou terrestres ...)	Biatère	Verdets	2900	ml_CE	4 350,00 €	
Ve_009	"Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)	Vert	Pont Ouncès à pont Capdepon	7700	ml_CE	3 750,00 €	
Ve_012	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Vert	Pont Ouncès à pont Goust	14500	ml_CE	3 500,00 €	
Ve_013	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Vert	Pont des Goust à confluence	3100	ml_CE	2 170,00 €	
Ve_021	Ouverture de chenaux secondaires (restauration)	Vert d'Arette		2	j/engin	3 600,00 €	
Ve_023	Ouverture de chenaux secondaires (restauration)	Vert d'Arette		2	j/engin	3 600,00 €	
Ve_029	Traitement de l'encombrement du lit des petits cours d'eau par des sédiments fins et des végétaux	Treilh	Camping à Départementale	700	ml_CE	2 080,00 €	
Ve_030	"Entretien régulier" - Traitement sélectif de la végétation rivulaire (arbres instables ou déperissants)	Treilh	Amont à camping	700	ml_CE	1 050,00 €	
Ve_031	Traitement de l'encombrement du lit par des points durs minéraux (blocs, déchets, etc.), hors affleurement rocheux	Vert	Moulia	1	forfait	3 000,00 €	
Ve_062	Traitement de l'encombrement du lit par des bancs alluviaux (terrassment, réglage, déplacement)	Vert	Moulia	4500	m2	4 500,00 €	
RD_021	Traitement de l'encombrement du lit des petits cours d'eau par les végétaux (aquatiques ou terrestres ...)	Audaux	Riu Beilh	400	ml_CE	1 200,00 €	
Actualisations tenant compte de communes récemment entrées dans le périmètre d'intervention du SMGOAO	"Désencombrement du lit" (entretien pièges à embâcles)	Lourdios	Bourbou et Raché	6	pièges	5 000,00 €	
	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Aydius	Bouren	2000	ml_CE	2 695,00 €	
	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Urdos	Peyrenère	200	ml_CE	12 000,00 €	
	"Désencombrement du lit" - Traitement sélectif des embâcles et bois flottés	Lourdios	Issaux	3000	ml_CE	2 500,00 €	
As_006	Traitement de l'encombrement du lit par des bancs alluviaux (dévégétalisation, griffage)	Eysus	Aspe	3	jour/engin	2 500,00 €	
Ev_001/002/003/004/005	Entretien aléatoire et urgences	Ensemble des cours d'eau du territoire d'intervention			-	-	20 000,00 €
Montant total prévisionnel						142 895,00 €	

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

Montant subventionnable :

Montant subventionnable		
	Montant € HT	Montant € TTC
Montant travaux	122 895,00	147 474,00 €
Travaux imprévus / aléas (travaux imprévus au moment de la prise de décision, actualisation en cours d'année)	20 000,00 €	24 000,00 €
Montant subventionnable	142 895,00 €	171 474,00 €

Plan de financement prévisionnel :

Plan de financement prévisionnel	
Agence de l'Eau Adour Garonne	71 447,50 €
<i>50% du montant subventionnable HT</i>	
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine	28 579,00 €
<i>20% du montant subventionnable HT</i>	
Total subventions	100 026,50 €
Autofinancement SMGOAO	71 447,50 €
TOTAL	171 447,00

La participation syndicale (autofinancement) correspond à l'engagement financier des collectivités membres pour les travaux de restauration et d'entretien de l'année 2020.

3. REALISATION DES PRESTATIONS

Les prestations techniques, réparties par nature, feront l'objet de reconduction de marchés /contrats.

Les montants estimatifs de ces prestations sont les suivants :

Natures des prestations	Montants estimatifs en € HT par nature	Proposition Types de marchés/Contrats
Traitement sélectif d'embâcles et bois flottés, végétation rivulaire et falaise	62 065,00 €	Reconduction de l'accord cadre à bons de commande (Pyrénées Elagage)
Dévégétalisation et griffage d'atterrissements	28 870,00 €	Reconduction de l'accord cadre à bons de commande (Entreprise Verlaguet)
Traitement de sédiments et végétation encombrante	17 360,00 €	Convention avec association d'insertion par le travail
Bûcheronnage technique	14 600,00 €	Convention avec AAPPMA
Travaux imprévus / aléas (travaux imprévus au moment de la prise de décision, actualisation en cours d'année)	20 000,00 €	La prise de décision interviendra au moment de la définition du besoin.
TOTAL	142 895,00 €	

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS

Sans préjuger de la décision qui sera prise par les partenaires financiers, et compte tenu des possibles aléas climatiques de fin d'hiver et de printemps ainsi que de la période d'intervention réglementaire dans les cours d'eau du 15 Mars au 15 Novembre, nous sollicitons la prise en compte d'un démarrage des travaux à la date du **2 janvier 2020**.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 en section Fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOpte** le programme de travaux pour l'année 2020
- **AUTORISE** le Président à poursuivre toutes les démarches administratives et réglementaires nécessaires auprès des services de la Police de l'Eau visant l'obtention des autorisations d'intervention
- **AUTORISE** le Président à engager les consultations et à signer les marchés nécessaires à la réalisation du programme de travaux notamment pour les prestations imprévues
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et de la Région Nouvelle Aquitaine
- **ENGAGE** les travaux après :
 - obtention des arrêtés de subvention des partenaires financiers (Agence de l'Eau et Région Nouvelle Aquitaine)
 - obtention des autorisations administratives nécessaires

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019

Délibération N°3-19.12.19 – Mission de suivi des cours d'eau et animation – Année 2020

M. MAUDOU présente le rapport n°3.

Afin d'assurer son action sur l'ensemble de son territoire, le SMGOAO compte 4 postes dont les temps de travail sont répartis comme suit :

- Marion FOURNIER (1 ETP)
- Florian GARCIA (1 ETP)
- Elodie LESUEUR (0.5 ETP)
- Adrien GELLIBERT (0.3 ETP)

Dont les missions sont les suivantes :

- L'exercice de la compétence GEMAPI
- La gestion et le suivi des cours d'eau
- La mise en œuvre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) des cours d'eau du Territoire
- L'établissement du programme de travaux de restauration et d'entretien pour l'année 2020 dans le cadre du PPG ainsi que la réalisation des documents administratifs et réglementaires nécessaires à leur mise en œuvre
- La finalisation du Dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et suivi de la démarche
- L'animation et le suivi du bon fonctionnement du SMGOAO
- La mise en œuvre d'une communication à destination des élus, du grand public, ... (site internet, réunions d'information, plaquettes de communication, ...)
- La poursuite de réflexions pour une meilleure gestion des cours d'eau (technique, administrative, financière, GEMAPI, ...)

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS AFFLUENTS

Ces missions sont financées par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 50% selon les dispositions du 11^{ème} programme d'aide 2019-2024.

Un dossier de demande de subventions doit être déposé auprès de cet organisme pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **SOLLICITE** les subventions les plus élevées auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches et à signer tous les documents qui seraient nécessaires

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019

Délibération N°4-19.12.19 – Adhésion au service informatique de l'APGL

M. MAUDOU présente le rapport n°4.

Le Président rappelle que par une mutualisation de leurs besoins et de leurs moyens, les collectivités des Pyrénées-Atlantiques se sont dotées de services d'expertise, d'appui et de conseil locaux, qu'elles utilisent en temps partagé.

Ont ainsi été mis en place :

- le Service Administratif Intercommunal, chargé d'aider les autorités territoriales et leurs collaborateurs dans la gestion des problèmes administratifs locaux,
- le Service Technique Intercommunal, intervenant de la même manière dans le domaine du bâtiment,
- le Service Informatique Intercommunal permettant aux collectivités de s'informatiser et d'utiliser des logiciels professionnels dans des conditions de bonne sécurité technique et économique,
- le Service d'Urbanisme Intercommunal répondant aux attentes des collectivités en la matière et le Service Voirie et Réseaux Intercommunal qui fournit aux collectivités adhérentes une assistance en matière d'aménagement des espaces publics, de voirie, d'ouvrages d'arts, d'espaces verts et de réseaux divers.

Ces services sont gérés par l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL), qui est un syndicat mixte regroupant les communes et les établissements publics adhérant aux divers services.

Pour tous les services, la formule d'adhésion est souple : la collectivité adhère à l'Agence par simple décision de son organe délibérant, cette délibération valant acceptation des statuts de l'Agence et du ou des règlements d'intervention des services pour lesquels l'adhésion est décidée.

Symétriquement, la collectivité peut se retirer de tel ou tel service ou de l'Agence, à sa seule initiative et par simple délibération, la décision prenant effet au 1er janvier de l'année suivante.

Il est donc proposé au Comité syndical de se prononcer sur l'adhésion du SMGOAO au service informatique de l'APGL sachant que cette adhésion représente un montant 242,00 €.

Le montant de l'adhésion à l'APGL pour le service informatique sera inscrit au budget 2020 section Fonctionnement.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** d'adhérer à l'Agence Publique de Gestion Locale pour le Service Informatique Intercommunal.
- **ADOpte** en conséquence les statuts de l'Agence et le règlement d'intervention du service en cause.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019

Délibération N°5-19.12.19 – Abonnement annuel GEO64

M. MAUDOU présente le rapport n°5.

L'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) propose une plateforme SIG (Système d'Information Géographique) web, c'est-à-dire accessible par Internet, intitulée GEO64, mettant à disposition des collectivités un ensemble de couches d'informations (notamment un fond topographique, le plan et la matrice cadastrale, les photos aériennes, ...), de fonctionnalités et de modules métier (par exemple la gestion du cimetière, le plan d'adressage des voies, la gestion des réseaux humides, ...).

Le Président indique que le montant de l'abonnement annuel s'élève à 3 651,00 € pour l'utilisation du SIG de base.

Ce montant est calculé selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention du service informatique de l'APGL.

Compte tenu de l'intérêt de ce projet pour la collectivité, le Président propose au Comité Syndical d'utiliser ce nouvel outil, après avoir entendu les explications complémentaires et en avoir largement délibéré.

Le montant de l'adhésion à la plate-forme GEO64 pour le service informatique sera inscrit au budget 2020 section Fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** de s'abonner à GEO64 selon les modalités décrites dans le règlement d'intervention de son service informatique

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019

Délibération N°6-19.12.19 – Consultation pour la conception du site internet du SMGOAO

M. LABARTHE présente le rapport n°6.

Le comité syndical est informé qu'il convient de faire évoluer le site internet de la structure.

Il s'agit de mettre en place un outil de communication attractif, avec une facilité de navigation et une simplicité dans la compréhension des informations.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

Une prestation de valorisation de l'information est à ce sujet nécessaire pour identifier les grands axes de communication du SMGOAO.

Il est précisé également que le site sera administré par les agents, ce qui suppose un système de publication simple d'utilisation.

Il a sera demandé des journées de formation ainsi que des garanties dans les modalités d'assistance et de maintenance.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **AUTORISE** le Président à engager la consultation nécessaire et à signer tous les documents afférents

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019

Délibération N°7-19.12.19 – Convention collaborateur occasionnel bénévole

M. LAURONCE présente le rapport n°7.

Régulièrement, le SMGOAO fait appel au service d'un collaborateur occasionnel bénévole, il s'agit de Monsieur Jean-François RODRIGUEZ, qui a suivi la mise en place du Syndicat des Gaves, depuis l'origine de la démarche jusqu'à la création de la structure et accompagné la structure sur une mission ponctuelle de conseils.

Il est proposé, compte tenu de son expérience, de lui demander, dans les mêmes conditions, de poursuivre ces prestations de conseils ponctuels aussi souvent que nécessaire pour la bonne marche de la structure.

A sa demande, son intervention fera de nouveau l'objet d'une convention de collaborateur occasionnel bénévole sans conditions d'horaire ni de rémunération, hors frais de déplacements éventuels.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport
- **VALIDE** le renouvellement de la mission de conseils de Monsieur Jean-François RODRIGUEZ
- **AUTORISE** le Président à signer une convention de collaborateur occasionnel bénévole pour la mission énoncée ci-dessus, mission sans condition horaire ni rémunération hors frais de déplacements éventuels pour une durée de un an, renouvelable.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

Délibération N°8-19.12.19 – Décision modificative n°2 : régularisation compte de tiers

M.LABARTHE présente le rapport n°8.

Suite à des échanges avec le Trésorier d'Oloron, il est nécessaire de procéder à une régularisation de l'imputation budgétaire de certaines opérations pour compte de tiers :

- Opération 108/08 – Enrochement Navarrenx :
L'opération comptable a été enregistré sur 2 comptes différents (08 et 108), il est donc nécessaire de suivre l'opération sous un numéro unique, le 108.
- Opération 109/09 – Ecréteur Agnos :
L'opération comptable a été enregistrée sur 2 comptes différents (09 et 109), il est donc nécessaire de suivre l'opération sous un numéro unique, le 109.

En conséquence, il convient de modifier le budget 2019, comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
4581 (45) - 020 - 108 : 4581108	1 261,00	4582 (45) - 020 - 108 : 4582-08	1 261,00
4581 (45) - 020 - 109 : 4581109	2 940,00	4582 (45) - 020 - 109 : 4582-09	2 940,00
	4 201,00		4 201,00
Total Dépenses	4 201,00	Total Recettes	4 201,00

Ces mouvements budgétaires correspondent à des régularisations, et sont équilibrés en dépenses et recettes d'investissements.

Toutes les opérations pour compte de Tiers seront enfin clôturées à l'issu de l'exercice 2019.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **ADOpte** le présent rapport.
- **VOTE** la modification du budget 2019 comme présenté ci-dessus.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019

Délibération N°9-19.12.19 – Information des conseillers syndicaux

M.LAURONCE présente le rapport n°9.

COMMANDE PUBLIQUE

Il est rappelé à votre assemblée que concernant les décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président doit, selon les dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, en rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité syndical.

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.5211-10 et L.2122-22,

Considérant que Monsieur le Président est tenu de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Comité syndical des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet : Restauration et entretien des cours d'eau programme 2019 : Gestion des atterrissements (dévégétalisation et griffage)

Date de la délibération du Conseil Syndical : 30 janvier 2019

Date de parution de l'Avis de marché : le 25 mars 2019 sur la plateforme eadministration64 et dans les Petites Affiches Béarnaises et des Pyrénées Atlantiques le 26 mars 2019

Date de réception des offres : 16 avril 2019

Accord cadre mono-attributaire à bons de commande de travaux pour une durée de 1 an reconductible 2 fois

Attribution :

Désignation	Attributaire	Montant annuel mini € HT	Montant annuel maxi € HT
Gestion des atterrissements	Entreprise Verlaguet	5 000,00 €	50 000,00 €

Objet : Restauration et entretien des cours d'eau programme 2019 : Gestion d'embâcles, chablis et arbres en cours d'affaissement

Date de la délibération du Conseil Syndical : 30 janvier 2019

Date de parution de l'Avis de marché : le 25 mars 2019 sur la plateforme eadministration64 et dans les Petites Affiches Béarnaises et des Pyrénées Atlantiques le 26 mars 2019

Date de réception des offres : 16 avril 2019

Accord cadre mono-attributaire à bons de commande de travaux pour une durée de 1 an reconductible 2 fois

Attribution :

Désignation	Attributaire	Montant annuel mini € HT	Montant annuel maxi € HT
Gestion embâcles chablis et arbres en cours d'affaissement	Entreprise Pyrénées Elagage	20 000,00 €	100 000,00 €

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

Objet : Etude hydraulique et hydromorphologique du Gave d'Aspe et de ses principaux affluents sur le secteur du vallon de Bedous

Date de la délibération du Conseil Syndical : 19 Décembre 2018

Date de parution de l'Avis de marché : 9 Août 2019 sur la plate-forme <http://www.eadministration64.fr> et le 13 Août 2019 dans Les Petites Affiches Béarnaises et des Pyrénées-Atlantiques

Date de réception des offres : 20 septembre 2019 à 12 heures

Attribution :

Désignation	Attributaire	Montant € HT
Etude hydraulique et hydromorphologique du gave d'Aspe et Affluents sur le secteur du vallon de Bedous	ISL	51 655,00 €
		TF : 40 850,00 €
		TO1 : 1 970,00 €
		TO2 : 8 835,00 €

Objet : Restauration de berges sur les communes d'Aramits, Etsaut et Audaux

Consultation sur la base de la demande de devis

Attribution :

Désignation	Attributaire	Montant € HT
Restauration de berges en enrochements	Entreprise LONNE-PEYRET	6 160,00 €

DECISION DU PRESIDENT

Objet : décision ordonnateur du 19/11/2019

Solde dépenses imprévues : 7742€

Affectation de 1232€ au 673 pour régularisation de subvention

Objet décision ordonnateur du 26/11/2019

Solde dépenses imprévues : 6510€

Affectation de 785€ au 678 pour reversement de subvention trop perçue.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- **PREND ACTE** du présent rapport

Ainsi délibéré à Oloron Sainte Marie, le 19 Décembre 2019

Questions diverses : RAS

SYNDICAT MIXTE DES GAVES D'OLORON, ASPE, OSSAU, ET DE LEURS
AFFLUENTS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'P' followed by a horizontal line.

Le Secrétaire de séance,

Pierre CASABONNE

